
DECRET N° 2015/124 DU 18 MARS 2015
instituant des obsèques officielles en l'honneur de Madame
Françoise FONING.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU** la Constitution ;
VU le décret n° 76/424 du 16 septembre 1979 fixant les règles du
protocole à observer en matière de cérémonies publiques,
préséances et honneurs civils et militaires,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Des obsèques officielles sont instituées en l'honneur de
Madame Françoise FONING, ancien Député, Maire de la Commune
d'arrondissement de Douala V^{ème}, décédée le 23 janvier 2015 à Yaoundé.

ARTICLE 2.- Ces obsèques officielles se dérouleront le samedi, 21 mars
2015 à Baleng, Arrondissement de Nkong-Ni, Département de la
Menoua, Région de l'Ouest.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la
procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en
anglais. /-

Yaoundé, le 18 MARS 2015

